

Ces présidents africains qui espèrent conserver ad vitam æternam le pouvoir

Jeune Afrique, 20 novembre 2015 Nkurunziza 2020, Sassou 2031, Kagame 2034 ! Jusqu'à quand votre président peut-il rester au pouvoir ? Burkina Faso, Burundi, Congo-Brazzaville, Rwanda, bientôt la RDC... Dans plusieurs pays du continent, des chefs d'État africains tentent de s'assurer une plus grande longévité au pouvoir en modifiant la Constitution de leur pays. Jusqu'à quelle année peuvent-ils désormais (théoriquement) se maintenir ? Réponse.

On le sait : c'est dans le sang que Pierre Nkurunziza a arraché le droit de briguer un troisième mandat. Au pouvoir depuis 2005, puis élu en 2010, le président burundais a pu se représenter lors de la présidentielle du 21 juillet, en rasant violemment une campagne de contestation populaire dans le pays et la non-reconnaissance de sa candidature par la communauté internationale. Pour lui et son entourage, le premier mandat qu'il a effectué (acquis à l'issue d'une élection au suffrage indirect) n'était pas concerné par les dispositions constitutionnelles interdisant deux quinquennats. Nkurunziza, c'est donc (re)parti jusqu'à 2020 ! Théoriquement, en tout cas. Ailleurs sur le continent se maintenir au pouvoir passe, le plus souvent, par une réforme de la Constitution. Une démarche parfois périlleuse. Elle a notamment conduit à la chute, fin octobre 2014, de Robert Mugabe (unique président que le pays a connu depuis son indépendance en 1980) avait pu faire adopter une nouvelle Constitution remettant tous les compteurs à zéro. Rélu pour la cinquième fois consécutivement en juillet 2013, le leader de la Zanu-PF pourra de nouveau se représenter, pour un dernier quinquennat, en 2018. Espérant sans doute emporter pour rester au pouvoir jusqu'à 2023. Il aurait alors 99 ans.

Congo-Brazzaville, le président Denis Sassou Nguesso n'a pas hésité à promulguer la nouvelle Constitution issue d'un référendum controversé. D'autant que le texte lui ouvre la voie pour un troisième, voire quatrième mandat de suite. Alors que les anciennes dispositions de la Loi fondamentale empêchaient de se représenter grâce à deux verrous : l'âge des candidats (70 ans (DSN en août 2013) ; le nombre de mandats (deux consécutifs) (revenu au pouvoir en 1997 grâce à un coup de force, il a été élu en 2002, réélu en 2009). Aux termes de la nouvelle Constitution congolaise, le mandat présidentiel passe également de sept à cinq ans, renouvelable deux fois. Autrement dit, il est élu en 2016, en 2021 et en 2026, à « Sassou » ne quitte le pouvoir qu'en 2031. Soit trois ans avant la fin d'un deuxième et dernier quinquennat possible du président rwandais Paul Kagame. Car à Kigali aussi, une réforme constitutionnelle, adoptée le 17 novembre par le Parlement, autorise le président en exercice à briguer un nouveau septennat en 2017, et à être élu ensuite pour deux quinquennats. Des acrobaties constitutionnelles que nombre de pays sur le continent ont choisi d'accomplir, en élargissant la limitation des mandats présidentiels dans leurs lois fondamentales. C'est le cas notamment de l'Angola, du Cameroun, de Djibouti, de la Gambie (mais le candidat président ne doit pas être âgé de plus de 65 ans de la Guinée équatoriale, de l'Ouganda, du Tchad, du Togo. Des présidents de ces États espèrent ainsi conserver ad vitam æternam le pouvoir. Une voie que pourraient emprunter, les prochains mois ou années, bien d'autres États du continent. Les chefs ne semblent pas prêts à accepter une quelconque alternance politique. En attendant, voici une vue d'ensemble de la fin théorique des mandats de nos chefs d'État. [Voir sur Jeune Afrique]